

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 888

Artikel: Environnement : la regulation économique. Partie 3, Des mesures efficaces et insuffisantes

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte pour l'audience est vive entre les deux émetteurs de télévision par satellite *Sky Channel* et *Super Channel*. Le premier a une émission très suivie d'une sexologue, intitulée «Dr Ruth», et le deuxième diffuse un bulletin d'information très objectif à 22 heures. Le présentateur parle un anglais fort soigné. Ajoutons que cette chaîne diffuse occasionnellement des émissions en néerlandais.

Il s'agit de télévisions privées financées par la publicité et couvrant toute l'Europe.

La maison Ringier développe sa présence à l'étranger. La première pierre d'un centre d'impression vient d'être posée à Hongkong. Cette imprimerie sera une entreprise construite en commun avec un partenaire local.

ECHOS DES MEDIAS

Radio Acidule Lausanne FM 102,8 vend des «watts» pour financer son nouvel émetteur plus puissant. Les certificats, fort élégants, pourraient devenir, dans quelques années, des papiers recherchés par les collectionneurs.

L'organigramme de la maison d'édition Jean Frey est modifié une première fois depuis le rachat par le financier Werner K. Rey. Chaque publication devient un centre de profits géré comme une entreprise autonome. C'est le délégué du conseil d'administration Marc Frey qui prendra la responsabilité du tri-hebdomadaire *Sport* dont l'équilibre financier ne paraît pas entièrement assuré.

3. Des mesures efficaces et insuffisantes

(jd) Le dépérissement des forêts et l'augmentation des maladies pulmonaires sont des phénomènes qu'il n'est plus possible de nier. Aussi l'accord s'est rapidement réalisé sur la nécessité de rétablir la qualité de l'air qui prévalait dans les années 50.

Si le but à atteindre ne fait plus guère problème, le débat est vif quant aux moyens à mettre en œuvre. Pour les uns les solutions techniques sont suffisantes, pour les autres, il s'agit de modifier nos habitudes. Dans les deux camps on continue de privilégier les prescriptions obligatoires, imposées à tous quels que soient les inconvénients et les coûts qu'elles engendrent. La rigidité de ces mesures de police ne constitue pourtant pas toujours une garantie d'efficacité; la loi s'applique à des situations complexes et diverses. Du fait de la résistance des destinataires, les applicateurs doivent faire preuve de souplesse, accorder des délais et des dérogations. Face à ces difficultés, des économistes proposent de résoudre les problèmes de pollution en utilisant les mécanismes du marché: la protection de l'environnement doit être économiquement intéressante pour les particuliers. En Suisse des mesures de ce type existent déjà, mais elles restent exceptionnelles. Des chercheurs de l'université de Bâle en ont fait l'inventaire.

● *Le décompte individuel des frais de chauffage* — C'est une mesure simple et légère. En imposant ce mode de facturation, l'Etat se limite à fixer les règles du jeu. Chaque consommateur reste libre de se chauffer à sa guise, mais il doit en payer le prix. Cinq cantons ont déjà introduit ce système. A Bâle-Campagne, qui fait figure de pionnier en matière d'économie d'énergie, on a pu observer une baisse moyenne de la consommation de 20%.

● Depuis quelques années, les aéroports de Cointrin et de Kloten prélèvent une *taxe d'atterrissage* en fonction du niveau de bruit des

avions: 400 francs pour les appareils les plus bruyants. La généralisation de ces taxes a conduit les producteurs à diminuer le volume sonore de leurs modèles. Ainsi, à Kloten, la catégorie des avions les moins bruyants — ils ne paient pas de taxe — représente 60% de tous les mouvements contre 25% quelques années auparavant.

● *L'abaissement de la surtaxe sur l'essence sans plomb* — depuis 1985 elle est inférieure de 8 centimes à celle qui frappe l'essence avec plomb. C'est une mesure de régulation typiquement économique. Les automobilistes dont le véhicule peut fonctionner sans plomb sont ainsi invités à choisir ce type de carburant et l'achat de voitures compatibles est encouragé. La part du marché de l'essence sans plomb a passé de 8 à 20% en une année. Toutefois, la moitié seulement des automobilistes qui pourraient sans autre utiliser cette essence le font.

● Une douzaine de cantons encouragent l'achat de véhicules équipés d'un catalyseur par une *réduction de l'impôt sur les voitures*. Cette incitation n'a guère eu de succès: seuls, 10% des automobiles sont munies d'un catalyseur. L'impôt n'étant guère élevé, la réduction est minime et de plus limitée dans le temps. Le prélèvement d'un impôt plus lourd sur les véhicules polluants provoquerait un renouvellement accéléré du parc automobile.

● Dans les grandes villes, les *taxes de parage* sont ou vont être fixées progressivement selon la durée. En rendant onéreux le parage de longue durée, les autorités cherchent à libérer les places de parc qui se font

rare au centre des agglomérations. Cette mesure peut également contribuer à décourager le trafic pendulaire.

● *Les abonnements verts* des transports urbains et l'abonnement demi-tarif des CFF sont également des mesures de nature économique. Partout on a pu observer une augmentation de l'utilisation des transports publics. Néanmoins, des mesures complémentaires sont nécessaires pour que l'espace routier ainsi libéré n'engendre pas une nouvelle croissance du trafic privé.

● *La politique tarifaire des services industriels* peut efficacement contribuer à la protection de l'environnement. Ainsi, à Bâle-Ville notamment, le consommateur paie 60 centimes par m³ d'eau pour le financement de l'épuration; l'industrie est frappée d'une surtaxe selon le degré de pollution qu'elle engendre, qui peut doubler la taxe de base. Des enquêtes prouvent que cette politique pousse les consommateurs à économiser l'eau et à développer des systèmes internes d'épuration.

● Au début de cette année, 30 communes suisses avaient introduit une *taxe sur les sacs à ordures*, et 20 autres préparent cette introduction. Les ordures doivent être obligatoirement déposées dans des sacs officiels dont le prix est élevé (jusqu'à 2 fr 70 le sac de 110 litres). Le consommateur est incité à minimiser l'achat de produits avec emballage superflu et à participer aux actions de récupération des matières recyclables. Selon les communes on a pu observer des diminutions de 25 à 50% de la masse d'ordures.

● *La consignation des bouteilles* est une mesure déjà ancienne introduite volontairement par les producteurs eux-mêmes. Mesure efficace puisque le taux de retour est de 95% pour les litres et même de 99,5% pour les demi-litres de crème à café. Néanmoins ce système est battu en brèche par la constante progression des boîtes en aluminium.

D'autres mesures n'ont que l'apparence de la régulation économique. Ainsi en est-il de la vignette autoroutière et de la taxe sur les poids

LA SUISSE ET L'EUROPE

Accords à deux vitesses

(pi) «*La Suisse n'a pas l'habitude des engagements flous sur la scène internationale.*» Par ces mots, Jacques-Simon Eggly, conseiller national (libéral GE) expliquait dans le *Journal de Genève* du 3 décembre les raisons qui avaient poussé la droite du Parlement à refuser la ratification par la Suisse de la Charte sociale européenne. Il aurait notamment fallu faire une déclaration interprétative sur le droit de grève des fonctionnaires, comme la RFA, les Pays-Bas et le Danemark. Engagement flou, donc, selon certains... Argumentation juridique plutôt, qui masquait mal une oppo-

lourds, conçues avant tout comme des ressources fiscales et non comme des moyens d'améliorer la protection de l'environnement: en effet ni l'une ni l'autre ne prennent en compte les distances parcourues et le niveau polluant des véhicules, seule manière d'imputer les coûts écologiques à leurs auteurs.

Ainsi donc les mesures qui font jouer les mécanismes du marché ne sont pas totalement inconnues en Suisse. Par contre, nous ne connaissons pas les modes de régulation introduits aux Etats-Unis depuis quelques années (DP 884). Les expériences faites avec ces instruments, dans notre pays comme à l'étranger, paraissent positives. Même si parfois ils ne sont pas plus efficaces dans la protection de l'environnement, ils sont économiquement plus intéressants à efficacité égale. Les mesures adoptées jusqu'à présent seront insuffisantes — notamment dans le domaine de la protection de l'air — pour atteindre les objectifs fixés par la Constitution; le Conseil fédéral lui-même l'a admis et, dans cette perspective, étudie d'autres moyens d'action. Des régulations de type économique, conformes à l'esprit du marché, trouveront-elles grâce aux yeux des milieux économiques, toujours prompts à dénoncer les interventions autoritaires de l'Etat? ■

sition politique. La droite ne voulait pas de ce programme à valeur hautement symbolique et à la «*philosophie sociale discutable*», selon François Jeanneret, libéral neuchâtelois.

Autre débat une semaine plus tard, à propos de l'Accord européen sur les grandes routes internationales. Des écologistes ont proposé de ne pas entrer en matière, dans l'attente de la votation sur les quatre tronçons autoroutiers contestés par des initiatives populaires et compris dans le réseau européen. Autre débat, autres réactions. Le même Jacques-Simon Eggly qui ne voulait pas d'un engagement flou le 2 décembre, défend l'accord routier en argumentant que si le peuple venait à refuser la construction de l'un ou l'autre tronçon, «*nous informerions la Commission économique pour l'Europe que nous ne remplissons plus les termes de l'accord*»

Ce qui était impensable pour la Charte sociale devient argument pour l'Accord routier. La Suisse se lance dans la voie de la construction de l'Europe à deux vitesses: la grande pour ce qui ne porte pas à conséquence ou, mieux, peut rapporter des bénéfices (voir les accords commerciaux) et la petite pour ce qui nous engage ou remet en question le confort de nos habitudes. ■

FABRIQUE DE DP

Vacances

En raison des fêtes de fin d'année DP ne paraîtra pas les 24 et 31 décembre. Le n° 889 sera donc expédié le 7 janvier 1988.

Nous profitons de l'occasion pour adresser à tous nos lecteurs nos meilleurs vœux pour l'an nouveau.

Si vous avez du plaisir à lire chaque semaine ce que nous espérons être une autre information, nous apprécions de notre côté de pouvoir fabriquer un journal indépendant. Votre soutien nous assure aussi une bonne nouvelle année.